

CONFERENCE DE PRESSE

SITUATION CRITIQUE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE

DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU GABON

(Libreville, 10 Novembre 2025, 10 heures 30, siège de l'ITIE-Gabon)

Mesdames et Messieurs de la Presse,

Les Membres du collège élargi de la société civile au Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (ITIE-Gabon) vous remercient pour votre présence à la présente conférence de presse.

Le sujet sur lequel, nous allons vous entretenir en ma qualité de Point Focal du collège de la société civile au GMP porte sur la situation critique de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives au Gabon.

Cette situation sera décrite à travers :

- (1) Le rappel de l'expérience du Gabon en matière de pratique de l'ITIE ;**
- (2) Le rappel de la pertinence de l'ITIE dans un pays doté de ressources extractives ;**
- (3) Les efforts du gouvernement gabonais en matière de soutien au processus de l'ITIE ;**
- (4) Les blocages de la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon ;**
- (5) Les progrès et perspectives entérinés lors de la validation 2024 du Gabon et ;**
- (6) Les attentes des membres du collège élargi de la société civile au GMP à l'endroit du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.**

Avant l'entame de notre propos, au nom des communautés locales impactées par les activités des sociétés extractives, nous rendons un vibrant hommage de Son Excellence Monsieur **Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, pour le maintien des engagements internationaux du Gabon depuis le démarrage de la Transition politique en 2023, leur renouvellement dès l'entrée en vigueur de la V^e République en 2025 et pour sa vision éclairée en matière de gouvernance, de valorisation locale des ressources naturelles et de reconquête de la souveraineté permanente sur les ressources au profit du développement national tel qu'exposé dans la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée Générale de l'ONU datée du 14 décembre 1962.



Pour cela, nous saluons son engagement fort et sa volonté de reconquête de la souveraineté économique de notre pays.

Ensuite, nous exprimons notre gratitude à Monsieur **Henri-Claude OYIMA**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la Lutte contre la Vie Chère, pour son soutien à l'ITIE-Gabon à travers les instructions données au Directeur Général du Budget et au Trésorier Central pour le paiement des cotisations internationales 2024 et 2025 dues à l'ITIE International, paiement effectif à ce jour d'une part, ainsi que pour le règlement des prestations du Cabinet Moore Insight pour l'année 2022 paiement non effectif à ce jour mais aussi pour les mesures courageuses déjà prises à ce jour par ce dernier en faveur de la transparence, la redevabilité et la mobilisation accrue des recettes de l'Etat d'autre part

Mesdames et Messieurs,

S'agissant du (1) rappel de l'expérience du Gabon en matière de pratique de l'ITIE, comme nous le savons tous, l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme mondiale qui défend l'amélioration de la transparence et la redevabilité dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Sa mise en œuvre repose sur deux principes fondamentaux à savoir la transparence et la redevabilité.

Le Gabon a adhéré à l'ITIE en 2004 et a expérimenté les règles de l'ITIE de 2004 à 2013 puis a été radié le 27 février 2013. Les principales raisons évoquées à ce moment étaient les suivantes, (a) le non-respect des délais de publication des rapports, (b) l'inexhaustivité des données publiées, (c) la tenue irrégulière des réunions du Conseil d'Administration, (d) la faible implication de société civile à la vérification des chiffres et (e) la mobilisation tardive du budget annuel à l'origine de l'exécution partielle des plans de travail annuel budgétisés.

Ainsi, huit (8) ans après, la décision du renouvellement des engagements du Gabon au sein de (ITIE) est intervenue lors du Conseil des Ministres du 12 juin 2020, le dépôt de candidature au Secrétariat International de l'ITIE effectué le 11 Août 2021 et l'approbation comme « pays candidat » de mise en œuvre de l'ITIE, le 21 octobre 2021.

Au cours de cette seconde adhésion, le Gabon est devenu le 56^e pays au niveau mondial et 27^e en Afrique mettant en œuvre cette norme. Il a publié respectivement en 2023 et 2024 deux Rapports ITIE 2021 et 2022 et un Rapport ITIE thématique sur les coûts pétroliers 2021 et démarrer sa première validation, le 1^{er} juillet 2024.

Malheureusement, les leçons apprises de cette radiation en 2013 n'ont pas été capitalisées, occasionnant un « bis repetita » lors de la seconde adhésion de 2021.

S'agissant de la (2) pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE dans un pays doté de ressources, l'ITIE favorise le maintien des niveaux élevés de transparence et de redevabilité dans la vie publique et les activités du gouvernement.

L'ITIE est pertinente en matière de :

- **Gouvernance et transparence** en améliorant la gouvernance, la transparence des revenus, la divulgation d'informations clés ;
- **Développement économique** en renforçant le climat des investissements, en augmentant les recettes fiscales et améliorant les conditions et cadres de vie des communautés locales à travers des projets de développement ;
- **Dialogue avec la société civile à travers un espace civique sans contraintes**, en favorisant la participation, la collaboration et le dialogue, en permettant une responsabilisation accrue des acteurs et une adaptation aux nouveaux défis tels que la transition énergétique et la lutte contre la corruption.

Le Gabon a donc expérimenté la pertinence de l'ITIE de 2022 à 2024 sur la base de son objectif d'adhésion à savoir « **améliorer significativement la gestion publique de l'Etat, notamment par un effort accru de transparence dans les revenus et dépenses liées aux ressources extractives exploitées** ».

Les **Rapports ITIE 2021 et 2022** ont permis sur la base des écarts très significatifs dans les **Déclarations des paiements des Entreprises** et celles des organismes étatiques collecteurs de recettes de proposer des **recommandations** devant servir de base aux **réformes dans le secteur extractif**.

En plus des **revenus de l'Etat**, d'autres domaines thématiques intéressants pour le gouvernement ont été documentés, tels que les **participations de l'Etat**, les **coûts pétroliers**, les **dépenses sociales et environnementales** des entreprises extractives et le **développement du contenu local** du secteur extractif.



Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne les (3) efforts fournis par le gouvernement gabonais, nous saluons notamment les efforts en matière de :

- **La dotation régulière budgétaire annuelle de 2022 à 2025** par le Ministère de tutelle de l'ITIE-Gabon, pour un montant de **563 054 830 F.CFA**, même si le taux annuel moyen d'exécution de ces 4 années ne dépasse pas 25%.
- Le suivi du processus ITIE au Gabon avec la forte implication de Monsieur **Raymond NDONG SIMA**, Ancien Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition.

En ce qui concerne les (4) blocages dans la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon, en dépit de la volonté manifeste du gouvernement à soutenir financièrement la mise en œuvre de la Norme ITIE, l'ITIE-Gabon est confrontée aux obstacles majeurs ci-après :

- **Le faible soutien du Ministère de tutelle aux Membres du Conseil d'Administration de l'ITIE-Gabon** qui n'ont jamais été reçus depuis la Transition politique (en dehors du Ministre Mays MOUSSI qui leur avait consacré 25 minutes) jusqu'à l'entrée dans la V^e République ;
- Au niveau institutionnel, l'absence d'inscription dans le **Programme Annuel de Performance (PAP)** des différentes Loi de Finances de 2022 à 2025, voir même **2026** à venir du Ministère de tutelle, d'un **Programme Sectoriel ITIE** au même titre que les 4 autres Programmes retenus (politique économique, protection du consommateur, stratégie d'investissement, soutien à la politique de régulation);
- **Une exécution budgétaire chaotique assortie de pertes massives de crédits non documentées telles que :**
 - **En 2023, la réaffectation du budget de l'ITIE-Gabon** par le Ministère de tutelle, pour un montant de **563 054 830 F.CFA** au Programme ART GOLD, occasionnant à l'ITIE-Gabon, la perte totale dudit budget ;
 - **En 2024, l'amputation sans explication** par la DCAF du Ministère de tutelle et les services financiers du budget, d'un montant de **104 054 830 F.CFA** dans le budget de l'ITIE-Gabon ;
 - **En 2025, la demande verbale de l'abandon** de l'exécution par les services financiers du Trésor du solde de la seconde ordonnance de paiement 2024 d'un montant de **173 163 551 F.CFA**.
- **La délivrance très tardive** (le plus souvent entre octobre et décembre de l'année d'exercice entre 2022 à 2025) **par** les services financiers du budget, des ordonnances de paiement, bloquant ainsi la mise en œuvre harmonieuse des activités de l'ITIE-Gabon.

Pour 2025, la première ordonnance de paiement d'un montant de 337 832 898 F.CFA a été délivrée en octobre 2025 et la seconde ordonnance est toujours attendue et assurément que les crédits de l'ITIE-Gabon seront encore perdus.

- Les lourdeurs administratives et la forte rétention des services du Directeur Général de la Compatibilité Publique et du Trésor à ne pas exécuter ou à exécuter avec un retard de l'ordre du semestre ou de l'année, les instructions au bénéfice de l'ITIE-Gabon en provenance de l'ancien Premier Ministre de la Transition ou du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie assurant actuellement la tutelle de l'ITIE-Gabon;
- L'absence de moyens roulants de terrain et le faible niveau d'exécution des activités de terrain au bénéfice des communautés locales ;
- Les faibles capacités du secrétariat technique permanent dépourvu d'experts techniques locaux.

Comme on peut le constater, sur la période 2022 à 2025, l'ITIE-Gabon a été régulièrement privé de ses dotations budgétaires par les services financiers compétents, amoindrisant ainsi ses résultats et son impact mais surtout depuis l'entrée en vigueur de la V^e République, en sapant les fondations du Pilier N°6 « GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS » du projet de société du Président de la République « *Bâtissions l'Edifice Nouveau pour notre essor vers la félicité*».

La seconde Validation du Gabon étant fixée au 1^{er} juillet 2027, toutes les parties prenantes doivent se mobiliser pour cette grande cause de la promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et la redevabilité tel que décidé par la première autorité du pays. Afin que nul n'en ignore, toute dérogation à cet objectif national, devrait exposer les contrevenants à rendre des comptes au plus haut niveau.

Mesdames et Messieurs,

En dépit des obstacles relevés, (5) des progrès et perspectives entérinés lors de la validation 2024 du Gabon ont été enregistrés sur la période 2022-2024. Ainsi, le Gabon a démontré l'utilité de l'ITIE-Gabon, obtenant lors de sa première Validation, un score de 73,50/100 points correspondant à une mise en œuvre modérée, soit les scores suivants par composantes, composante résultats et impact (91/100 points), composante engagement des parties prenantes (75/100 points) et composante transparence (54,5/100 points)

Au terme de la Validation 2024 du Gabon, les progrès ci-après ont été relevés. Il s'agit notamment de :

- 1) L'engagement soutenu des parties prenantes en faveur de la transparence ;
- 2) La démonstration de l'adhésion aux Principes et Exigences de l'ITIE ;

- 3) La publication des Rapports ITIE 2021 et 2022, le Rapport ITIE thématique sur la transparence des contrats et le Rapport ITIE thématique sur les coûts pétroliers pour l'année 2021 ;
- 4) La publication non exhaustive des contrats pétroliers, gaziers et miniers assorti d'un engagement à publier intégralement tous les contrats et la publication incomplète des données sur les recettes, la propriété effective et le processus d'octroi de contrats et de licences ;
- 5) Le partage et l'utilisation accrus des données de l'ITIE entre les entités gouvernementales et les membres du GMP ;
- 6) L'intérêt croissant de la part des institutions telles que la Cour des Comptes à participer plus activement au processus d'assurance qualité des divulgations de l'ITIE ;
- 7) Le suivi les recommandations du Rapport ITIE 2021 et l'évaluation approfondie des progrès de la mise en œuvre de l'ITIE ;
- 8) Le renforcement de l'accès à l'information du secteur extractif et le renforcement du partage d'informations entre les différentes administrations publiques.

Quant aux perspectives à l'horizon 2027, il s'agit de :

- (1) Renforcer l'engagement opérationnel du gouvernement ;
- (2) Renforcer la participation des représentants du gouvernement aux réunions du GMP et aux événements de l'ITIE ;
- (3) Raccourcir les délais d'affectation et d'exécution des décaissements des ressources pour la mise en œuvre efficace de l'ITIE ;
- (4) Faire de l'ITIE Gabon un instrument d'appui aux réformes gouvernementales dans les industries extractives et à la gestion des finances publiques ;
- (5) Renforcer les divulgations d'informations des entreprises publiques pétrolières et minières, GOC (Gabon Oil Company) et SEM (Société Équatoriale des Mines) en publiant leurs états financiers audités ;
- (6) Consolider les moyens de communication des entreprises publiques en publiant régulièrement les informations exigées par la Norme ITIE, publications d'autant plus pertinente depuis la récente acquisition d'Assala Gabon par le gouvernement gabonais;
- (7) Renforcer la qualité des données divulguées dans le cadre du rapportage ITIE (ventilation des informations au niveau des projets, respect par les entreprises déclarantes des procédures d'assurance qualité du Groupe Multipartite) ;
- (8) Réaliser une étude sur les coûts pétroliers en intégrant d'autres priorités telles que la gouvernance des entreprises d'Etat, y compris les dépenses quasi budgétaires ou la transparence de la propriété effective ;

(9) Divulguer systématiquement un plus grand nombre d'informations sous un format ouvert pour renforcer la redevabilité des entreprises d'Etat du Gabon et mettre davantage de données à la disposition de la population.

Pour terminer, s'agissant des (6) attentes du collège de la société civile au GMP à l'endroit du Président de la République, Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement, Nous, représentants des communautés locales impactées par les activités des sociétés extractives, réitérons notre attachement au Président de la République, Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement pour ses décisions en faveur d'une gouvernance responsable et ouverte des ressources naturelles en soutien à une croissance économique durable et à une redistribution des bénéfices au niveau infranational.

Comme pour la V^e République, nous appelons à la REFONDATION du processus de l'ITIE au Gabon à savoir, « *Une ITIE avec les Gabonais, par les Gabonais et pour les Gabonais au service de la prospérité partagée* ».

Cela passe par :

- I. L'instruction du Directeur Général de la Compatibilité Publique et du Trésor et ses services techniques de rendre effectif sans délai, le paiement de la prestation d'un montant de 34 846 161 F.CFA relative à la production du Rapport ITIE 2022 par le cabinet MOORE INSIGHT en vue de permettre le démarrage du processus de production du Rapport ITIE 2023 ;
- II. L'instruction du Directeur Général de la Compatibilité Publique et du Trésor et ses services techniques de lever tout blocage sur les paiements des dépenses de l'ITIE Gabon et au Directeur Général du Budget de délivrer à l'ITIE-Gabon sa seconde ordonnance de paiement 2025 ;
- III. L'organisation à la Présidence de la République, d'un Conseil Présidentiel Spécial sur la poursuite de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon, lançant ainsi la REFONDATION de l'ITIE au Gabon.



Cette opportunité permettra de :

- Réorienter et redéfinir de nouveaux objectifs stratégiques et objectifs de mise en œuvre du Gabon de l'ITIE à l'horizon 2032 ;
- Confirmer l'adhésion du Gabon aux principes, critères et exigences de la norme ITIE 2023 ;
- Modifier le Décret 0077/PR/MER du 21 mars 2022 tant décrié par la société civile et à l'origine de dysfonctionnements importants de la Gouvernance de l'ITIE-Gabon, adopter le nouveau Décret en Conseil des Ministres avant la fin de l'année 2025 et sur la base de ce Décret, de lancer systématiquement le processus de renouvellement des membres de tous les collèges;

- Renforcer l'engagement opérationnel de l'Etat, en dotant l'ITIE Gabon de moyens roulants de terrain, de ressources humaines et d'un budget annuel sécurisé domicilié à l'Agence Bancaire du Trésor ou à la Caisse des Dépôts et Consignations;
- Opérer un alignement avec le Pilier N°6 « GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS » du projet de société du Président de la République « *Bâtissons l'Edifice Nouveau pour notre essor vers la félicité* »;
- Instruire les sectoriels à s'engager à amplifier l'impact en matière de transparence de la propriété effective des entreprises, de la transparence des contrats et licences pétrolières, gazières et minières, du suivi dirigé par les communautés locales, de la gouvernance ouverte des entreprises publiques et de la lutte contre les flux financiers illicites et la corruption sur la base de données probantes du processus de rapportage de l'ITIE au Gabon.

Ensembles, préservons et sécurisons la poursuite du Processus de l'ITIE au Gabon et soutenons en toute loyauté, le leadership national et continental de Son Excellence Monsieur Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la République, Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement.

Nous vous remercions

Vénérable Guy René MOMBO LEMBOMBA

Membre en charge du secteur pétrole au Collège de la Société Civile au Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon
Point Focal du Collège de la Société Civile

Tél : 077 39 04 65


